



## Achat d'une voiture qui est gagée

Par **jufe**, le **17/08/2013** à **16:14**

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon fils a acheté une voiture sans avoir le certificat de non-gage...

résultat : le chèque de 4000 euros a bien été retiré et mon fils ne peut obtenir le certificat de non-gage puisque la voiture est gagée!

Quel recours? Doit-on tout de même porter plainte?

Doit-on restituer le véhicule? et à qui?

Merci pour vos conseils.

Par **chaber**, le **17/08/2013** à **16:56**

bonjour

ce problème récurrent a déjà été traité:

[http://http://www.experatoo.com/demarche-administrative/achat-voiture-gagee\\_23615\\_1.htm#.Ug-NMj\\_vhn8](http://http://www.experatoo.com/demarche-administrative/achat-voiture-gagee_23615_1.htm#.Ug-NMj_vhn8)

votre fils peut tenter par LRAR une annulation amiable de la vente ou saisir le tribunal en annulation

Il s'attendre souvent à des difficultés, même avec un jugement, pour récupérer les fonds.